

<http://www.snetap-fsu.fr/Avancement-de-classe-des.html>



# Avancement de classe des enseignants du supérieur pour l'année 2015

- Les Dossiers - Enseignement supérieur - Carrières, rémunérations, conditions de travail... -

Date de mise en ligne : vendredi 1er mai 2015

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

- [Note de service du 23 avril 2015](#) relative à l'avancement de classe au titre de 2015 des enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture

La présente note de service fait appel de candidatures pour les avancements de classe au titre de 2015 des enseignants-chercheurs, professeurs et maîtres de conférences, des établissements d'enseignement supérieur agricole publics.

Peuvent être candidats les personnes qui remplissent les conditions suivantes :

- Accès à la hors classe de maître de conférence : être au 7ème échelon de la classe normale de maître de conférences et avoir accompli dans ce corps au moins cinq années de services en position d'activité ou de détachement pour exercer des fonctions d'enseignant-chercheur.
- Accès à la 1ère classe de professeur : être professeur titulaire de 2ème classe.
- Accès au 1er échelon de la classe exceptionnelle de professeur : être professeur de 1ère classe ayant au moins 18 mois d'ancienneté dans le grade de 1ère classe.
- Accès au 2nd échelon de la classe exceptionnelle de professeur : être professeur au 1er échelon de la classe exceptionnelle depuis 18 mois.

**Les nominations seront prononcées avec une date d'effet du 1er septembre 2015.**

Le calendrier suivant devra être respecté : le non respect de l'une ou l'autre de ces dates limites entraînera le rejet de la demande d'avancement concernée.

Date limite d'envoi de la fiche de candidature : 19 juin 2015.

Date limite de dépôt du rapport d'activité à l'établissement pour avis du directeur : 3 juillet 2015.